



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BREXIT

EXPORTATION DE VÉGÉTAUX ET/OU DE PRODUITS VÉGÉTAUX À DESTINATION DE LA GRANDE-BRETAGNE

Depuis le 1^{er} janv 2021: Royaume-Uni = Pays-tiers

- Exigences phytosanitaires spécifiques pour les destinations suivantes : Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, îles de Man, Jersey, Guernesey

- Délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et de produits végétaux (DRAAF/SRAL)
 - Rétablissement progressif des Contrôles Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) aux frontières.
 - Opérateur professionnel ou particulier
 - Pas d'exemption pour les petites quantités
- L'Irlande du Nord reste une enclave assujettie aux règles UE

- Publication de la réglementation phytosanitaire britannique relative à la santé des végétaux

Décembre 2020

Plant Health (Phytosanitary Conditions)(Amendment) (EU Exit) Regulations 2020 - UK Statutory Instruments 2020 No. 1527

- la liste des organismes nuisibles de quarantaine
- la liste des végétaux et produits végétaux interdits
- les exigences phytosanitaires spécifiques relatives aux végétaux et produits végétaux

➔ **Portail spécifique dédié à la santé des végétaux** : <https://planthealthportal.defra.gov.uk/eu-exit-guidance>

Calendrier de mise en œuvre

Nature des végétaux	Pré-notification (importateur GB)		Certification (exportateur français)		Contrôles SPS en poste de contrôle frontalier britannique
	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} juillet 2022	1 ^{er} juillet 2022
Végétaux et produits végétaux dits de « haute priorité »	X		X		X
Végétaux et produits végétaux dits « réglementés »		X		X	X

Végétaux et produits végétaux de haute priorité : il s'agit de « tous les végétaux destinés à la plantation, des pommes de terre (semence et conservation), certaines semences, certains bois et produits du bois et machines agricoles ou forestières d'occasion »

Végétaux et produits végétaux réglementés : les végétaux et produits végétaux de haute priorité, des légumes racines et tubercule, les fruits les plus courants sauf les conserves de fruits par congélation, des fleurs coupées, des semences, des légumes à feuilles autres que les légumes conservés par congélation...

Aucun certificat phytosanitaire ne sera exigé pour les produits végétaux suivants :

- fruits et légumes transformés et emballés (salades, sandwiches, produits congelés)
- produits composites (beurres de noix ou de graines contenant des fruits ou des légumes transformés)
- Certains fruits tropicaux (Ananas, Kiwi, Noix de coco, Kumquat, Kaki, Banane, Mangue, Dattes, fruits de la passion, Goyave...), Fruits et feuilles d'agrumes

Conséquences du Brexit

- 516 certificats phytosanitaires instruits et délivrés par le SRAPL PL (au 28/10/21)

90 % = végétaux destinés à la plantation à la demande des pépinières ornementales

500 genres botaniques inventoriés à instruire : de nouvelles exigences spécifiques se sont substituées à celles relatives au Passeport Phytosanitaire (PP) nécessaires pour la circulation intracommunautaire.

10 % Semences

- Intégration de la certification phytosanitaire dans la chaîne logistique

- Anticiper les formalités avant le départ de la marchandise sur un marché où les délais de livraison étaient habituellement très courts avant le 01/01/2021
- Demande de contrôle phytosanitaire et de certificat phytosanitaire, **au moins 48 heures ouvrables avant l'envoi** des végétaux, produits végétaux et autres objets (départ physique de la marchandise du territoire national) – Arrêté du 24 mai 2006
- Création et édition sur papier par l'application TRACES NT. Envoi électronique des certificats phytosanitaires : 2022 ?

- Aucune exigence de pré-notification et de délivrance de certificat phytosanitaire (PC) pour le transit des végétaux et produits végétaux entre l'Europe continentale et la République d'Irlande et l'Irlande du Nord via la GB

- Emballages en bois⁽¹⁾ massif accompagnant tout produit exporté vers la GB (y compris lors du transit vers l'Irlande du Nord) : **respecter la norme NIMP15**. (1) Emballage en bois : caisses d'emballage, boîtes et caisses, fûts et emballages similaires, palettes, caisses-palettes et rehausses de palettes, bois d'arrimage, bois libre utilisé pour protéger les marchandises et leur emballage

Conséquences du Brexit

- Restriction aux importations de certains végétaux vis-à-vis de la bactérie *Xylella fastidiosa* (04/03/21)

- France = pays où la présence de *Xylella* est connue
- Principales filières touchées en région Pays de la Loire : les plants de lavandes (*Lavandula* sp.) et de romarins (*Rosmarinus officinalis* ou *Salvia rosmarinus*) = Arrêt des exportations vers la GB
- Besoin d'investissements importants pour répondre aux exigences britanniques : production des plants sous filets insect-proofs pendant tout leur cycle de production– Prélèvement officiel de végétaux asymptomatiques pour recherche de cette bactérie

- Impact de toute modification de la réglementation européenne à surveiller

- Exigences britanniques voisines des règlements 2016/2031/UE et 2019/2072/UE
- Prise en compte des inspections passeports phytosanitaires

- 2022 :

- Certification phytosanitaire pour les fruits et légumes frais :
 - **Volume d'exportation très important pour la région PL (2ième région française exportatrice vers la Grande-Bretagne).**
 - Nombre de certificats phytosanitaires à délivrer / an pourrait être multiplié par 1,75

Votre avis ?

